

Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



EPAMA
EPTB Meuse



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, en ma qualité de Président de l'EPAMA - EPTB Meuse, de vous présenter notre rapport d'activité.

L'année 2023 de notre établissement illustre les différentes étapes qu'un projet doit franchir.

Etape 1 : La programmation

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration et la mise à la consultation du public du PAPI Meuse 3. Après avoir été validé par l'Etat, ce sont 24,5M€ qui seront consacrés, sur le bassin versant de la Meuse, à la protection contre les inondations et à la restauration des cours d'eau pour la période 2025-2030. Un effort qui mérite d'être mentionné à l'heure où le dérèglement climatique ne fait qu'accroître les risques de catastrophes naturelles. L'actualité nous en donne malheureusement l'illustration avec la tempête Boris qui a provoqué d'importantes inondations en Europe de l'Est.

Etape 2 : La conception

Le projet de protection contre les inondations et de restauration écologique des cours d'eau du Pays Sedanais a pris un virage important en cette année 2023. Compte tenu de son ampleur financière et de sa complexité technique, il a été décidé de le scinder en trois volets, complémentaires et distincts. Cela permettra d'avancer sur les sujets qui sont « mûrs », comme la protection contre les inondations du ruisseau de Glaire, tout en prenant le temps de la réflexion pour les sujets qui nécessitent de la concertation, comme la protection de Sedan contre les inondations de la Meuse.

Etape 3 : La validation du projet par les élus du territoire

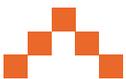
Le programme de restauration écologique de la Semoy a été validé par la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » en 2023. Plus d'un million d'euros sur cinq ans sera ainsi consacré à la restauration écologique de cet emblématique cours d'eau des Ardennes.

Etape 4 : Les travaux

L'année 2023 aura vu enfin se poursuivre les travaux du Projet HEBMA, dans les Vosges et en Haute-Marne. La construction d'une des trois zones de surstockage prévues et la renaturation de l'ancienne pisciculture de Sionne en sont deux illustrations emblématiques. Les belles photos du chantier que vous découvrirez en pages 20 et 21 vous en diront plus qu'un mot supplémentaire de ma part.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Bernard Dekens,
Président de l'EPAMA - EPTB Meuse
Président d'Ardenne Rives de Meuse
et Maire de Vireux-Wallerand



Statutairement, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

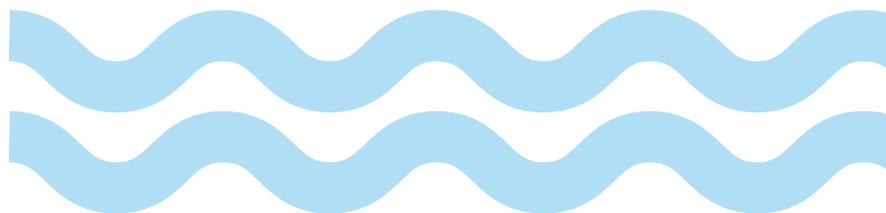
Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE. Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE. Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI. Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

SOMMAIRE



<i>Edito</i>	<i>page</i>
<i>Le mot du Président</i>	<i>2</i>
<i>Qu'est-ce qu'un EPTB ?</i>	<i>2</i>
<i>2023 au fil des finances</i>	<i>4</i>
<i>Lancement du 1er plan herbe sur le bassin de la Meuse</i>	<i>5</i>
<i>La gouvernance de l'EPAMA en 2023</i>	<i>6</i>
<i>Carte des collectivités membres de l'EPAMA</i>	<i>7</i>
<i>La compétence GEMAPI</i>	<i>8</i>
<i>Missions socles / missions en délégation</i>	<i>8</i>
<i>Les agents de l'EPAMA</i>	<i>9</i>
BILAN 2023 - Missions socles	
<i>Animation du bassin versant - PAPI Meuse 3</i>	<i>11</i>
<i>Relations internationales</i>	<i>12</i>
<i>Réseau des chargés de mission</i>	<i>13</i>
<i>Les ouvrages de l'EPAMA</i>	<i>14</i>
<i>La prévention des inondations</i>	<i>15</i>
<i>Focus sur un poisson migrateur : « l'anguille européenne »</i>	<i>16-17</i>
BILAN 2023 - Délégation de compétences GEMAPI	
<i>Protection du Pays Sedanais</i>	<i>19</i>
<i>Le Projet HEBMA</i>	<i>20-21</i>
<i>Projet de restauration de la Semoy</i>	<i>22-23</i>
<i>Programme Globalisé Meuse Aval</i>	<i>24</i>
<i>Projet AGECE</i>	<i>25</i>
<i>Projet d'entretien et de restauration de la Meuse</i>	<i>26</i>
<i>La gestion différenciée de la Vence</i>	<i>27</i>
<i>Carte des projets accompagnés</i>	<i>28</i>
<i>Les sites web de l'EPAMA</i>	<i>29</i>
<i>Vocabulaire associé à un cours d'eau</i>	<i>30</i>
<i>Glossaire</i>	<i>31</i>

2023 AU FIL DES FINANCES



L'année écoulée a enregistré la fin du projet d'aménagement des seuils du sammiellois, la poursuite des opérations HEBMA, du projet du Pays Sedanais et le commencement du suivi post travaux au Sammiellois.

Fonctionnement

Les dépenses à caractère général ont été maîtrisées à 228 143,97 €. Pour ne pas augmenter les dépenses de personnel (665 496 €), l'EPAMA a choisi de mettre en sommeil le poste « biodiversité ».

Face à la hausse des coûts de l'énergie, l'EPAMA a décidé de reporter certaines dépenses : actions de communication PAPI et travaux d'entretien de la ZRDC de Mouzon.

L'année 2023 a permis le dépôt des études de dangers pour classer nos ouvrages et la signature d'un contrat de prestation pour effectuer un nouveau dépôt européen de l'étude sur le changement climatique.

Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement de subventions et de cotisations des membres de l'EPAMA, se sont élevées à 1 106 196,48 €. Une recherche constante de nouvelles recettes nous a permis d'obtenir une subvention au titre du Volontaire Territorial d'Administration et du Fonds Vert.

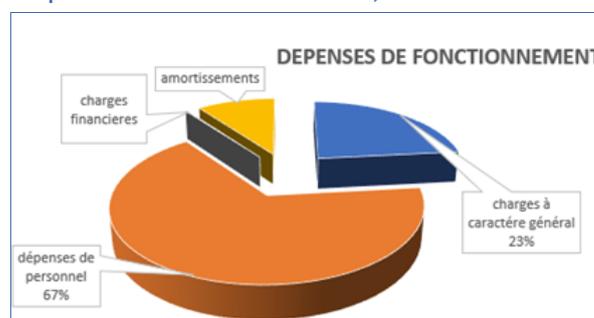
Investissement

Certains investissements sont réalisés au nom de l'EPAMA :

- Maintenance et mise à jour du logiciel de modélisation hydraulique : 10 388 €
- Matériel et logiciels informatiques : 5 238 €
- Logiciel OSIRIS : 87 936 €
- Fin de la modernisation du site internet : 1 242 €
- L'étude Sédimentaire : 96 101 €
- Les travaux sur la ZRDC de Mouzon : 2 224 €
- Des travaux au nouveau siège de l'EPAMA : 33 248 €
- Achat de mobilier (557 €) et d'un drone (740 €)

Pour un total de 3,8M €, l'EPAMA mène plusieurs projets pour le compte des Communautés de Communes (Cdc) :

- Projet « Aménagement des seuils de la Meuse Médiane » pour la Cdc du Sammiellois : 31 351,44 €.
- Suivi post travaux de l'aménagement des seuils du Sammiellois pour la Cdc du Sammiellois : 2 822,40 €.
- Projet « Entretien et Restauration de la Semoy » pour la Cdc Vallées et Plateau d'Ardenne : 3 248,95 €.
- Projet « Aménagement de gestion des écoulements de Contrexéville » pour la cdc Terre d'Eau : 13 212 €.
- « Programme Globalisé de la Meuse Aval » pour les Cdc Vallées et Plateau d'Ardenne, Crêtes Préardennaises, Ardenne Rives de Meuse et Ardenne Métropole : 195 094,50 €.
- Projet « Protection contre les inondations et restauration des cours du Pays Sedanais » pour Ardenne Métropole : 201 619,20 €.
- Projet « Hydraulique et environnement du bassin de la Meuse amont », dit HEBMA, pour les Cdc Ouest Vosgien et Terre d'Eau : 3 320 003,57 €.
- Restauration de la Meuse et de ses Affluents pour les Cdc du Sammiellois, Val de Meuse - Voie Sacrée et Aire à l'Argonne : 21 601,66 €.
- Restauration du Billonneau pour la Cdc de Val de Meuse - Voie Sacrée : 6 174 €.
- Gestion différenciée de la Vence pour les Crêtes Préardennaises : 16 140 €.
- Aménagements de Gestion des Ecoulements de Contrexéville pour Terre d'eau : 7 051,20 €.



LANCEMENT DU 1ER PLAN HERBE SUR LE BASSIN DE LA MEUSE

Le samedi 16 septembre 2023, Mme WOITIER, 3ème Vice-Présidente représentait l'EPAMA lors de la cérémonie de signature du « Plan Herbe Meuse » porté par le Conseil Départemental de la Meuse et soutenu fortement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le programme « Plan Herbe », lancé par le Comité de bassin Rhin-Meuse en 2022, vise à faire émerger un nouveau type de projet de territoire, multipartenarial et spécifique au soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies permanentes.

Les acteurs du « Plan Herbe Meuse »



Visite chez un exploitant de Jametz



Le maintien des prairies permanentes est au coeur des enjeux liés à l'eau et à la préservation du bassin versant de la Meuse, et est donc au coeur des missions de l'EPAMA. Que ce soit pour leurs rôles écologiques, hydrauliques ou économiques, ce sont des infrastructures paysagères essentielles. C'est pourquoi notre établissement a souhaité participer à cette démarche dans le but de relayer le fonctionnement de ce type de dispositif auprès d'autres territoires.

Le plan herbe du conseil départemental de la Meuse avait déjà démarré avant la cérémonie. Une tournée collective s'est déroulée le 7 avril 2023 chez un éleveur volontaire exploitant sur le territoire de la commune de Jametz.

Signatures des partenaires du projet



Visite chez un exploitant à Maizey



LA GOUVERNANCE DE L'EPAMA EN 2023

1 Conseil Régional, 4 Conseils Départementaux,
15 communautés de communes, 1 syndicat



Bernard DEKENS
Ardenne Rives de Meuse
Président



Pascale GAILLOT
Région Grand-Est
1ère Vice-Présidente



Dominique HUMBERT
CD 88
2ème Vice-Présidente



Valérie WOITIER
CD 55
3ème Vice-Présidente



Eric GILLARDIN
SIAC
Secrétaire

Le Comité syndical, 53 délégués

Région Grand-Est : 6 délégués,
Conseil Département de Haute-Marne : 2 délégués,
Conseil Département des Vosges : 2 délégués,
Conseil Département de la Meuse : 3 délégués,
Conseil Département des Ardennes : 3 délégués,
Ardenne Métropole : 5 délégués,
Codecom Ardenne Rives de Meuse : 3 délégués,
Codecom Vallées et Plateau d'Ardenne : 3 délégués,
Codecom Portes du Luxembourg : 2 délégués,
Codecom des Crêtes Préardennaises : 2 délégués.

Agglomération de Longwy : 4 délégués,
Syndicat Intercom. d'Amgt de la Chiers : 1 délégué,
Codecom Pays Colombey Sud Toulinois : 2 délégués,
Codecom Aire à l'Argonne : 1 délégué,
Codecom Argonne Meuse : 1 délégué,
Codecom Val de Meuse Voie Sacrée : 2 délégués,
Codecom du Sammiellois : 2 délégués,
Codecom de Stenay et du Val Dunois : 2 délégués,
Codecom Ouest Vosgien : 3 délégués,
Codecom Terre d'Eau : 2 délégués,
Codecom Vosges Côté Sud-Ouest : 2 délégués.

Le Bureau syndical présidé par Bernard DEKENS



Frank MENONVILLE
Région Grand-Est



Michel NORMAND
CD 08



Fabienne SCHOLLHAMMER
CD 52



Inès de MONTGON
Ardenne Métropole



Kévin GENGOUX
Vallées et Plateau
d'Ardenne



Jean-Yves JONET
Portes du Luxembourg



Jean-François VALLOIRE
Sammiellois



Michel LALLEMAND
Ouest Vosgien



Claude VALDNAIRE
Terre d'Eau



Sylvaine GERARD
Vosges Côté Sud Ouest



Pascal MAUROY
Crêtes Préardennaises



Hélène OLIVIER
Argonne Meuse



Hervé CORVISIER
Val de Meuse
Voie Sacrée



Edith COLIN
Agglomération de Longwy



Christian WEISS
Aire à l'Argonne



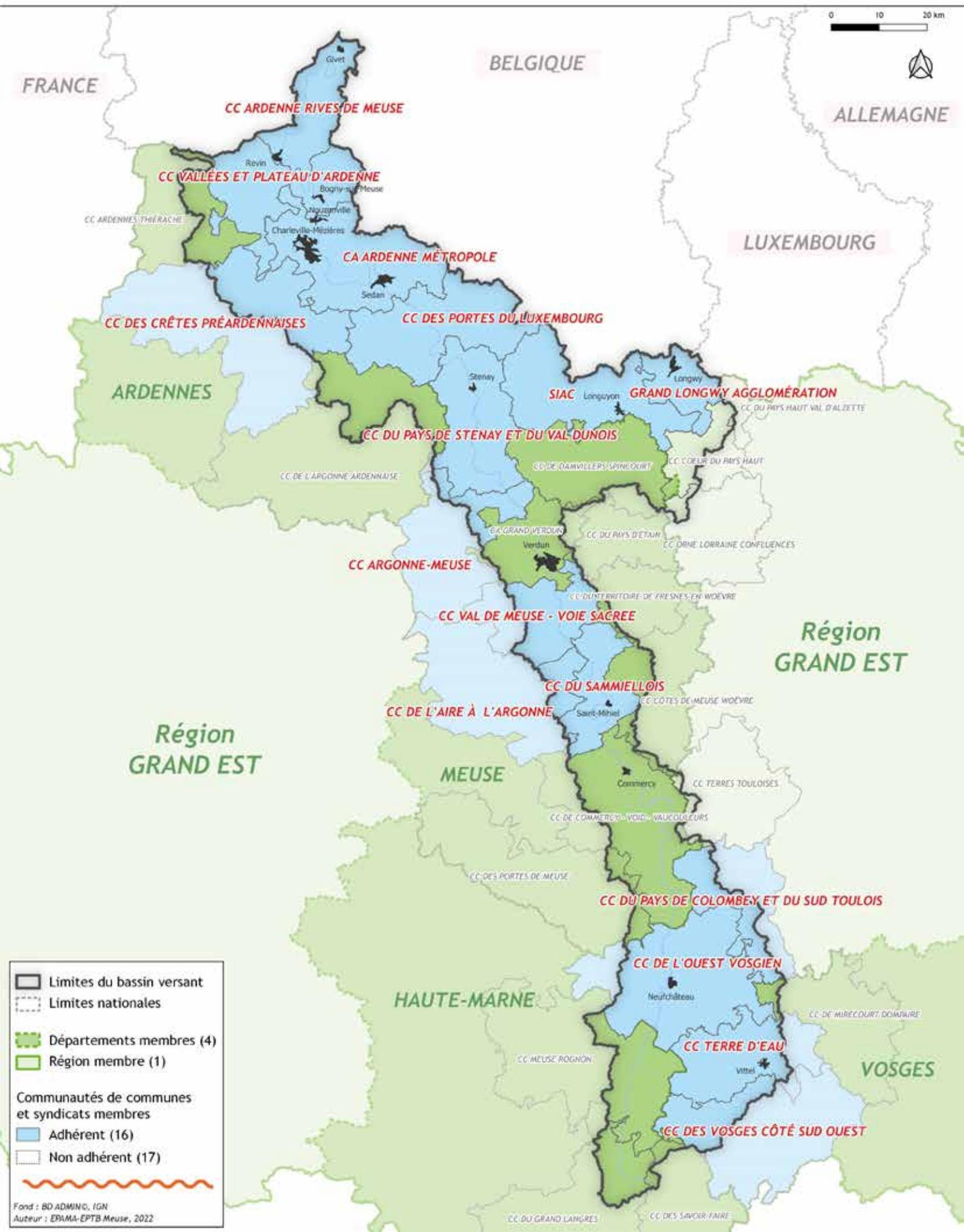
Jean-Pierre CALLAIS
Pays de Colombey
et du Sud Toulinois



Jean-Pierre CORVISIER
Pays de Stenay
et du Val Dunois



Les collectivités membres de l'EPAMA-EPTB Meuse

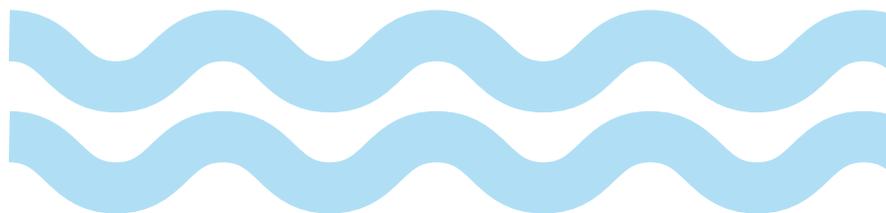


Legend

- Limites du bassin versant (Solid black line)
- Limites nationales (Dashed black line)
- Départements membres (4) (Green hatched box)
- Région membre (1) (Light green box)
- Communautés de communes et syndicats membres
 - Adhérent (16) (Light blue box)
 - Non adhérent (17) (White box)

Fond : BD ADMINO, IGN
Auteur : EPAMA-EPTB Meuse, 2022

LA COMPÉTENCE GEMAPI



Le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) a été confiée aux intercommunalités. Cette compétence est constituée de 4 alinéas tirés de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau, comme notamment : la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...) ; la création ou la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ; la création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau : la collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire ou des opérations d'intérêt général ou d'urgence. Concrètement, l'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

5° La défense contre les inondations et contre la mer : cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En vertu de l'article L.213-12, V, du code de l'environnement, cette compétence peut être transférée ou déléguée, partiellement ou totalement à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

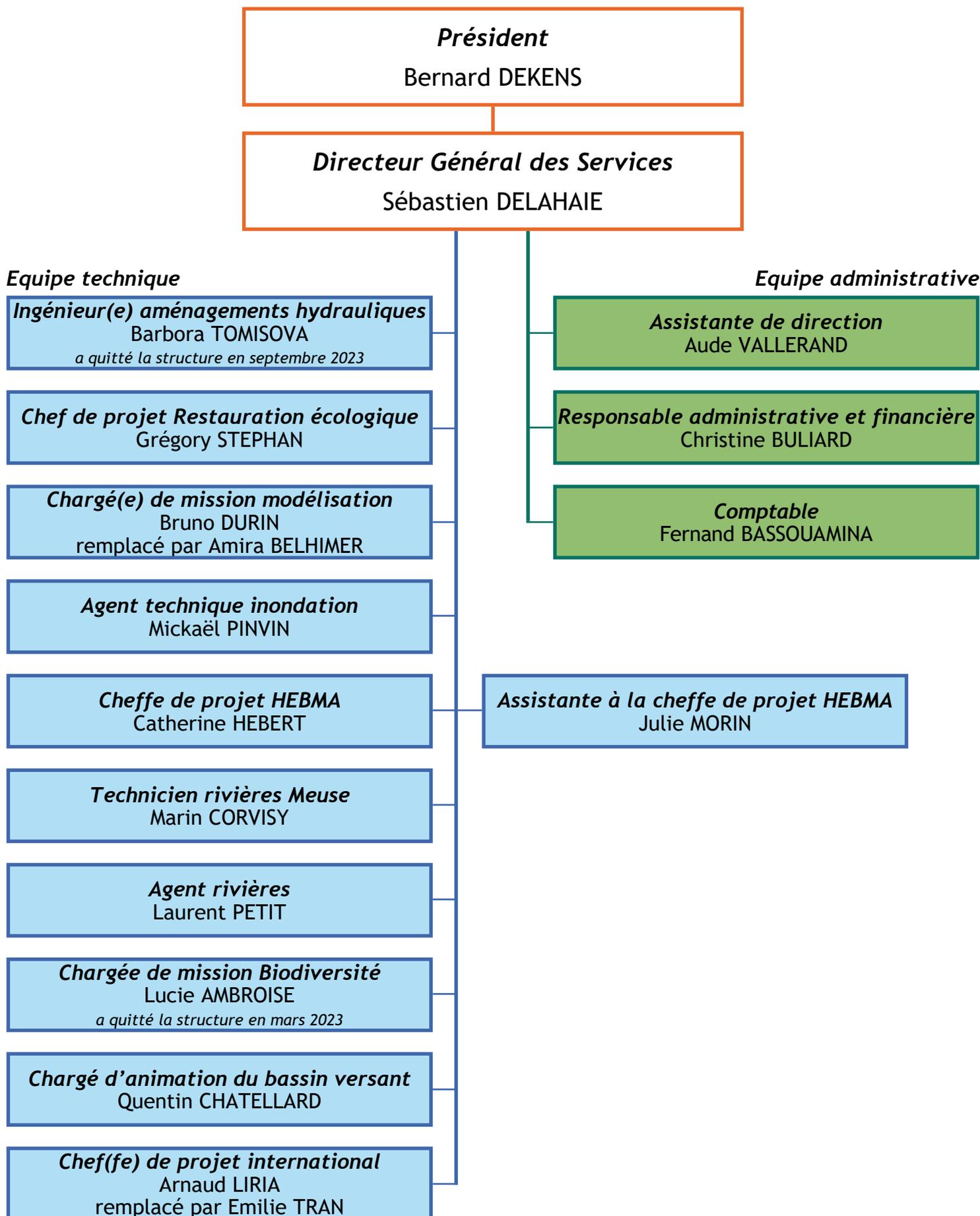
MISSIONS SOCLES MISSIONS EN DÉLÉGATION

Les statuts de l'EPAMA - EPTB Meuse en vigueur depuis 2018 prévoient que désormais l'établissement puisse :

- Assurer pour le compte de ses adhérents des missions socles (sauf les départements qui n'adhèrent que pour la mission « Portage de la SLRI et du PAPI »).
- Exercer en délégation de compétence, pour le compte des EPCI-FP qui en font la demande, tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Missions Socles	<p>Accessibles et financées par tous :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pôle ressource ingénierie : information, conseils (techniques, financiers et juridiques) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes opérations touchant aux cours d'eau• Animation du Bassin Versant : portage d'outils financiers comme le PAPI et CPIER• Modélisation hydraulique• Réseau des chargés de mission « rivières »• Stratégie Biodiversité : plan d'actions, carto, appui, échanges de données, acquisition de zones humides• Prévention inondation : gestion de crise OSIRIS, repères de crue, exercice inondation• Projets Européens
Délégation de compétence GEMAPI	<p>Pour les EPCI-FP :</p> <p>Délégation possible et au choix des items GEMAPI (art. L211-7 du code de l'environnement) :</p> <ul style="list-style-type: none">• de l'item 1 « Aménagement d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant »• de l'item 5 « Protection contre les inondations »• de l'item 8 « Restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides »• de l'item 2 « Entretien courant des cours d'eau et des berges » <p>• Fonctionnement : ingénierie mutualisée entre tous les EPCI-FP délégués</p> <p>• Investissement : chaque EPCI décide et finance ses investissements</p>

LES AGENTS DE L'EPAMA EN 2023



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



BILAN 2023

MISSIONS SOCLES



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Passage d'un bateau à la ZRDC de Mouzon



ANIMATION DU BASSIN VERSANT - PAPI MEUSE 3

Le PAPI en chiffres

6 années
de mise en œuvre

32 actions
réparties sur 7 axes

24,5 M€ coût
prévisionnel (2023)

11 collectivités ou
services État impliqués

L'EPAMA-EPTB Meuse mène depuis plus de vingt ans une politique de prévention du risque inondation à l'échelle du bassin versant de la Meuse française. Cette action s'est traduite par un premier PAPI de 2003 à 2006, un CPIER (Contrat de Plan Interrégional État-Régions) de 2007 à 2014, puis un second PAPI de 2015 à 2022.

Considérant la persistance de forts enjeux « inondation » sur le bassin versant de la Meuse, l'EPAMA-EPTB Meuse s'est engagé dans le portage d'un troisième PAPI Meuse. Cette initiative a une fois encore été saluée par l'Etat qui, nous l'en remercions, poursuivra son accompagnement technique et financier sur ce nouveau projet.

En route vers un PAPI Meuse 3 !

Le PAPI couvre l'ensemble du bassin de la Meuse française, soit 704 communes. Sur ce périmètre, environ 140 000 personnes et 65 000 emplois sont exposés au risque inondation.

L'élaboration du PAPI Meuse 3 a débuté en mars et afin d'assurer la co-construction de ce nouveau programme, l'année 2023 a été placée sous le signe de la concertation de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage par l'EPAMA-EPTB Meuse pour élaborer leurs projets. Au total, ce sont plus de 60 structures (EPCI, partenaires, associations, financeurs, etc.) et 248 communes qui ont été associées à la démarche.

De cette concertation a émergé un PAPI 3 contenant 32 projets portés par 11 maîtres d'ouvrage différents et représentant environ 24,5 millions d'euros.

Les principaux documents du programme ont été validés successivement dans le courant de l'année par les différentes parties prenantes.

Le dossier final sera composé des pièces suivantes :

- Le diagnostic de vulnérabilité du territoire
- La stratégie du PAPI Meuse 3
- Le programme d'actions
- L'annexe financière
- Le résumé non technique du programme
- L'analyse environnementale du territoire
- Le rapport de consultation du public.

En décembre 2023, les financeurs se sont positionnés favorablement sur le PAPI Meuse 3. Les documents constitutifs du dossier sont alors prêts à être présentés à l'ensemble des acteurs pour s'assurer que tous y adhèrent. Si tel est le cas, le programme pourra entrer dans sa phase finale : la consultation du public.

L'année 2024 marquera le dépôt du dossier devant les services instructeurs, dans l'objectif d'obtenir une labellisation courant 2025.

Synthèse des dépenses prévues au PAPI 3 par financeur		
Financeur	Montant	% PAPI 3
Maître d'ouvrage	4 966 770 €	20%
FPRNM	8 840 936 €	36%
AERM	5 581 175 €	23%
Région	1 796 580 €	7%
FEDER	3 238 890 €	13%
Autres partenaires	7 000 €	0%
TOTAL PAPI Meuse 3	24 431 351 €	100%



RELATIONS INTERNATIONALES



Mosan Initiative for Climate Change Action

L'année 2023 fut une année placée sous le signe de la résilience au niveau des projets internationaux.

En effet, suite au dépôt du projet de coopération internationale MICCA (Mosan Initiative for Climate Change Action) auprès du programme Interreg Europe Nord-Ouest, l'EPAMA a appris, fin mars 2023, le refus de l'octroi de subventions européennes par le Secrétariat Conjoint du comité Interreg.

Cette nouvelle, loin d'avoir découragé l'ensemble des partenaires, a eu comme effet de mobiliser davantage les volontés de chacun afin de proposer, une nouvelle fois, ce projet de coopération au prochain appel à projet, tout en répondant autant que possible aux critiques techniques formulées à son encontre.

Fin juin, les partenaires belges, néerlandais et français se sont réunis à Liège afin de relancer, ensemble, les réflexions autour des défis et des solutions communes que nous pourrions développer à l'échelle du bassin international de la Meuse.

A l'été 2023, une nouvelle cheffe de projet international a donc rejoint les rangs de l'EPAMA, afin d'animer et superviser le développement et le dépôt du projet MICCA.

Les 10 et 11 octobre, l'EPAMA a accueilli l'ensemble de ses partenaires mosans dans ses locaux. Cette réunion fut ainsi l'occasion de dessiner les contours du nouveau projet MICCA, mettre à jour son partenariat, tout en définissant les nouvelles pistes pour les activités potentielles, sensiblement différentes du premier projet.

Pour cela, l'EPAMA est accompagné par le bureau d'études Releaf.

L'organisation de multiples workshops, mobilisant ainsi des structures de diverses natures (universités, institutions ministérielles étrangères, pôles de compétitivité, établissements publics, etc.), a dès lors permis d'identifier le nouvel ADN de MICCA :

Ainsi, si le projet maintient son objectif de coopération renforcée entre pays mosans, il vise désormais à développer une véritable stratégie transnationale de lutte contre les faibles débits (stade pré-opérationnel), ainsi qu'à implémenter des formations conjointes à destination des élus, dans un premier temps.

En parallèle de ces phases d'échange et de concertation, le dossier de candidature du projet MICCA entre, en fin d'année 2023, au stade rédactionnel.

La première étape des candidatures est fixée à la mi-mars 2024, pour une réponse attendue courant mai 2024.



RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION

Journée du 26 septembre

Le mardi 26 septembre, l'EPAMA invitait les chargés de mission à visiter des travaux en cours sur la rivière Chiers à Longwy (54). Ce chantier d'envergure porté par la communauté d'agglomération du Grand Longwy consiste à remettre à ciel ouvert des tronçons de la rivière dont le linéaire passe en souterrain sous une grande partie du centre de la commune.



Vue sur le chantier de remise à ciel ouvert de la Chiers



Devant le lit réouvert



Il restera quelques tronçons couverts

Le même jour, c'est une autre structure adhérente à l'EPAMA, le Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents (SIAC), qui présentait deux types d'aménagements réalisés à Longuyon en 2019/2020 :

- des aménagements de lutte contre les inondations : création d'une ZRDC ;
- des aménagements de restauration de rivière sur un tronçon de la Crusnes.

La matinée avait été consacrée à la présentation du plan de soutien de l'élevage et des prairies porté par le Conseil Départemental de la Meuse.



Vue sur les « filets verveux »



Au barrage d'Hastières (Belgique)

Journée du 5 avril

Plus tôt dans l'année, l'EPAMA a organisé le mercredi 5 avril une journée autour de la thématique des poissons migrateurs et plus spécifiquement de l'espèce *Anguilla anguilla*, l'anguille européenne. En effet, l'anguille constitue le dernier grand poisson migrateur encore présent sur le bassin de la Meuse française et de ses affluents.

Cette journée avait pour but de lancer un groupe de travail au sujet de l'amélioration de la connaissance de l'état des populations d'anguilles sur la bassin de la Meuse et en particulier sur la partie « Meuse aval ». Ainsi, l'EPAMA avec la DREAL Grand Est et l'association Rhin-Meuse migrateurs ont proposé à l'OFB, à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et aux deux fédérations de pêche des départements des Ardennes et de la Meuse de prendre connaissance d'une démarche belge qui étudie la dévalaison de l'anguille du barrage d'Hastières (à 10km à l'aval de Givet) jusqu'à l'estuaire de la Meuse au Pays-Bas. Pour être en mesure d'effectuer ce suivi tout le long de la Meuse, des individus d'anguilles sont capturés par piégage dans des filets verveux, marqués par des puces RFID, puis remis dans le Fleuve.

LA ZRDC DE MOUZON ET LES DIGUES DE LÉTANNE

Vie quotidienne des ouvrages

L'année 2023 a été relativement calme pour les ouvrages de l'EPAMA. En dehors des entretiens végétaux courants réalisés annuellement, les seuls travaux notables sont un remplacement de fusible sur le groupe électrogène de la ZRDC ainsi que l'élimination d'un nid de fourmis à proximité des armoires électriques dans le local technique.

Du point de vue des inondations, le plus haut débit enregistré à la station Vigicrues de Stenay, station de référence de fonctionnement des ouvrages, a été de 204 m³/s le 24 novembre. L'équipe d'astreinte a été mobilisée afin d'assurer la surveillance, mais les ouvrages ne sont pas entrés en fonction. Pour rappel, les ouvrages commencent à être réellement sollicités pour un débit compris entre 400 et 420 m³/s, ce qui correspond à une crue décennale.

Le Fonds Vert

Le Fonds Vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Une partie de la maintenance et de l'entretien des ouvrages de l'EPAMA est éligible à ce dispositif, principalement ce qui concerne le système d'endiguement de Létanne. Une demande de subvention a été déposée et accordée en 2023 ainsi, de gros travaux sont prévus pour l'année 2024.



Poursuite de l'étude de dangers (EDD)

Depuis l'automne 2020, la société ISL-Ingénierie est missionnée pour effectuer la régularisation administrative des ouvrages propriétés de l'EPAMA. Cette obligation légale introduite par le nouveau « décret digues » de 2015 conduit à la réalisation d'une étude de dangers (EDD) pour aboutir à un reclassement des ouvrages, selon les nouvelles catégories.

La mission se découpe en trois phases : recueil et analyse des données existantes, acquisitions de données manquantes, réalisation de l'EDD et du dossier d'autorisation. Deux missions complémentaires ont été identifiées à Létanne : la réalisation de levés topographiques sur le ruisseau et de sondages géotechniques sur la digue accolée à la voie SNCF.

Les dossiers ont été déposés à la date du 30 juin 2023, comme prévu dans l'arrêté préfectoral. Les services de l'Etat disposaient alors de deux mois pour faire remonter leurs remarques. Au 31 décembre 2023, l'Etat n'avait communiqué aucune remarque.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Logiciel OSIRIS-Inondation

Les développements visant à améliorer le logiciel d'aide à la réalisation des PCS se sont poursuivis tout au long de l'année 2023. Pour rappel, cette mission a été confiée à la société DeltaCAD.

Ils ont permis l'intégration dans le logiciel d'un module SIG. Des informations géographiques de différentes sources peuvent désormais être intégrées et traitées à la volée par le logiciel.

Les résultats de modélisation du modèle hydraulique MHYM de l'EPAMA ont ainsi pu être intégrés au logiciel. Il en résulte une meilleure précision de l'information, un meilleur traitement, un meilleur rendu visuel et de plus grandes facilités de mise à jour.

La découverte de bugs hérités des anciennes versions du logiciel ont ralenti les développements, mais celui-ci a pu être livré dans les temps. L'année 2024 sera consacrée au déploiement de la nouvelle version et à l'information aux utilisateurs.



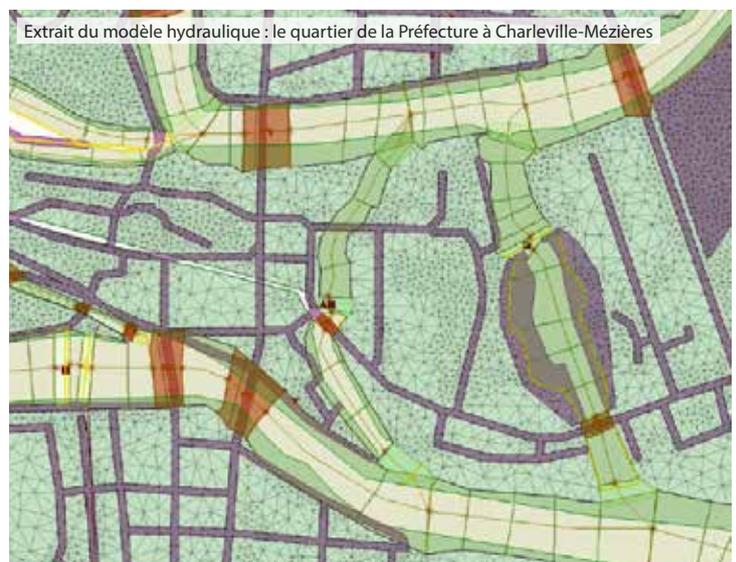
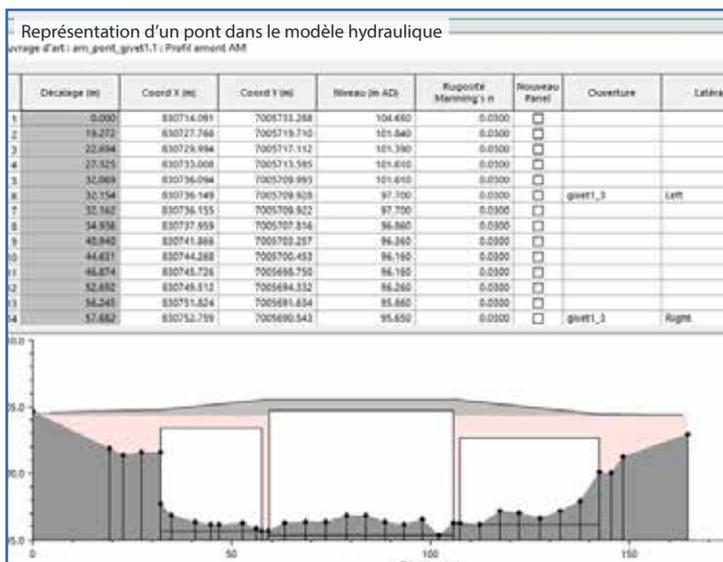
Modélisation et appuis ponctuels

Au cours de l'année 2023, l'expertise hydraulique de l'EPAMA a été sollicitée par plusieurs de ses partenaires.

Mandaté par Ardenne Métropole dans le cadre d'une étude hydraulique au droit du site de l'ancienne usine Deville, le bureau d'étude Dumay a pu s'appuyer sur les données topographiques, bathymétriques et hydrauliques fournies par l'EPAMA afin de réaliser son étude.

Toujours pour Ardenne Métropole, l'EPAMA a pu fournir des données similaires au bureau d'étude 3D EAU dans le cadre d'une étude visant à l'aménagement d'une zone de baignade à Charleville-Mézières.

L'EPAMA a également pu apporter son appui et son soutien au Service de Prévion des Crues de la DREAL Grand-Est qui développe un projet d'enrichissement de ses modèles hydrauliques. Des données topographiques, concernant principalement la géométrie des ouvrages d'art du bassin versant, ont été fournies aux services de l'Etat.



FOCUS SUR UN POISSON MIGRATEUR DU BASSIN DE LA MEUSE : « L'ANGUILLE EUROPÉENNE »

En sa qualité d'EPTB du fleuve Meuse, l'EPAMA apporte un appui sur son bassin aux services de la DREAL dans l'animation du document appelé PLAGEPOMI. Le PLAN de GÉstion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI) 2022-2027 est un outil de préservation et de gestion des poissons migrateurs, défini pour 6 ans à l'échelle du bassin Rhin-Meuse.

L'EPAMA a souhaité créer sur son bassin une dynamique autour de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) dans le but de mieux connaître l'état des populations et de sensibiliser les différents acteurs à la mise en œuvre d'actions de préservation de l'espèce.

Du mois d'avril au mois d'août 2023, une stagiaire a notamment été co-encadrée par la DREAL, l'association « Rhin-Meuse Migrateurs » et l'EPAMA. L'objectif du stage était de démarrer une démarche d'acquisition de connaissances de la population d'anguille européenne dans le bassin de la Meuse française. En particulier, de localiser les secteurs dans lesquels l'espèce est présente, de caractériser ces populations à l'aide de protocoles scientifiques et d'identifier localement les menaces qui pèsent sur elles afin de mettre en place des actions concrètes de préservation. La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes a également apporté un appui très important pour la réalisation des pêches de prospection.



Prospection sur la Bar



Prospection sur la Houille



Anguille argentée prélevée dans la Meuse à Fumay



Mesure des différents paramètres

Parmi les résultats du stage, un poster permettant de communiquer au sujet de la situation préoccupante de l'anguille européenne a été créé (confère page ci-contre).



Anguille européenne

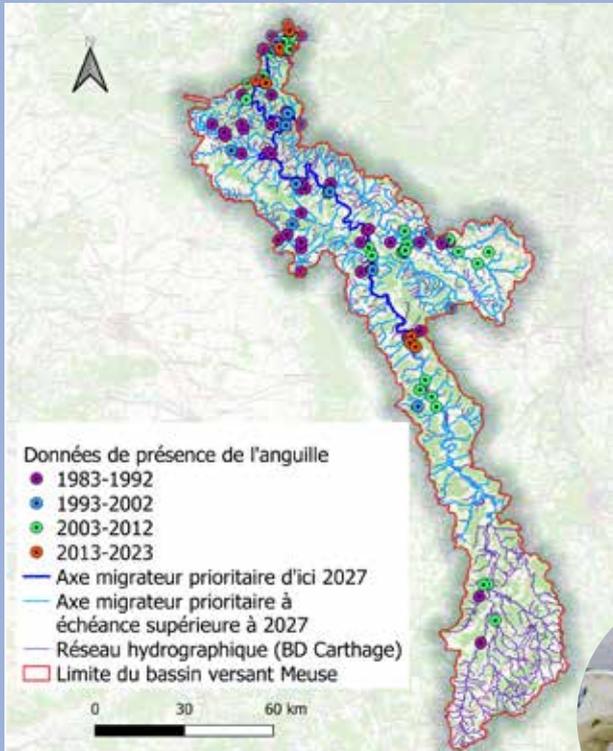
Anguilla anguilla

Caractérisation de sa population en Meuse française



Carte de répartition de l'anguille

Bassin de la Meuse (1983 - 2023)



Sources principales des données anguille : SINP, Fédérations de pêche des Ardennes et de la Meuse
Fond de carte provenant du SDAGE, Carte réalisée par l'Association Saumon-Rhin

Fiche d'identité

Une biologie particulière

- Cycle de vie : amphidrome thalassotoque = reproduction en milieu marin et phase de croissance en eau douce
- Aire de répartition : dans tous les cours d'eau <1000 m d'altitude de l'Europe septentrionale à l'Afrique du Nord
- Zone de reproduction : vraisemblablement en Mer des Sargasses

Les pressions qui pèsent sur elle

- Fragmentation/destruction des habitats via l'aménagement sur les cours d'eau d'ouvrages anthropiques (barrages, seuils etc.) = obstacle majeur à la migration
- Surexploitation (pêche), pollution, espèces invasives, changement climatique

Statut de conservation :



Les actions entreprises :

- Plans de gestion au niveau national et européen élaborés
- Première étude (stage) visant l'anguille européenne sur le bassin de la Meuse française réalisée dans le cadre du PLAGEPOMI en 2023
 - Objectif : évaluation de l'état de la population de l'anguille et de la continuité écologique pour l'espèce sur le bassin mosan notamment par l'évaluation d'ouvrages selon le protocole Steinbach



Schéma des ouvrages sur la Meuse et ses principaux affluents

Meuse

Houille

Viroin

Semoy

Sormonne

Bar

Chiers

Synthèse de franchissabilité d'ouvrages à la maison selon différentes sources et protocoles :

- ICE anguille
- Steinbach
- Synthèse réalisée par l'OFB, la DREAL et l'agence de l'eau Rhin-Meuse (§)

Franchissable : ICE = 1, Steinbach = 0 ou 1, § = "obstacle franchissable"
 Moyennement franchissable : ICE = 0,33 ou 0,66, Steinbach = 2 ou 3, § = "obstacle plus ou moins franchissable"
 Infranchissable : ICE = 0, Steinbach = 4 ou 5, § = "obstacle infranchissable"

- Franchissable
- Moyennement infranchissable
- Infranchissable
- Franchissabilité temporaire (vannes)
- Complètement détruit
- Prochainement détruit
- Information manquante
- Multitude d'ouvrages infranchissables
- Multitude d'ouvrages de différentes catégories de franchissabilité

Premier suivi coordonné

- Pêches électriques réalisées sur la Meuse et quelques affluents en juillet 2023 par bateau ou selon le protocole d'Indice d'Abondance Anguille
- A permis la collaboration de différents acteurs que sont l'Association Saumon-Rhin, l'EPAMA, la Fédération de pêche des Ardennes et la DREAL Grand Est
- Résultats : changement dans la structure de la population au cours du temps, individus de plus en plus grands en taille et de moins en moins nombreux, absence ou insuffisance de renouvellement de la population
 - Vraisemblable population relictuelle vieillissante



On observe une moyenne qui augmente au cours du temps (différence significative : p-value < 0.05)

Perspectives de préservation

Restauration durable de l'espèce et de son habitat

- Approfondissement des connaissances via un réseau de suivi combinant la radio-identification et le protocole d'Indice d'Abondance Anguille
 - Permettra l'obtention d'informations sur la densité et les déplacements des individus dans le bassin
- Identification des zones à enjeux pour la restauration de la continuité écologique
- Instauration d'une collaboration à long terme entre les différents acteurs français et internationaux impliqués



Pour en savoir plus sur les poissons migrateurs
→ <https://www.saumon-rhin.com>

Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



BILAN 2023

MISSIONS EN DÉLÉGATION



Un agent de l'EPAMA en prospection terrain sur le ruisseau la Vrigne

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET RESTAURATION DES COURS D'EAU DU PAYS SEDANAIS

Toutes les informations sont disponibles sur le blog du projet :
<http://rivieres-pays-sedonais.over-blog.com>

Ce projet vise à protéger le Pays Sedanais contre les inondations de la Meuse et de ses affluents, et à restaurer la qualité écologique de ces cours d'eau. Il a été confié par Ardenne Métropole à l'EPAMA qui en assure donc la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre est le bureau d'études Egis Eau.

Depuis le lancement de l'opération, un blog a été créé pour fournir une information actualisée et exhaustive au public : rivieres-pays-sedonais.over-blog.com

En 2023, les élus ont validé le phasage du projet afin d'avancer plus rapidement sur certains cours d'eau. Le projet du Pays Sedanais se compose désormais des sous-projets suivants :

- SP1 : Le ruisseau de Glaire
- SP2 : Les affluents de la Meuse
- SP3 : La Meuse



Le sous-projet 1 : le ruisseau de Glaire

Le programme d'action a été affiné par le maître d'œuvre suite aux études complémentaires réalisées en 2022. Ce programme a été présenté à la population en mars lors d'une réunion publique et en mai, un comité de pilotage a permis de valider les scénarii à approfondir pour la suite de l'étude.



Le sous-projet 2 : les affluents de la Meuse

Cinq affluents de la Meuse sont étudiés pour répondre aux problématiques rencontrées localement (la Givonne, le Floing, le Bas-Cailloux/les Clairs-Chênes, la Vrigne/la Claire et le ruisseau du Moulin). En 2023, le diagnostic a été finalisé par le bureau d'études et les scénarii à développer ont été arrêtés au mois de juin par les élus. La poursuite des études nécessitera l'acquisition de données complémentaires afin de dimensionner les aménagements projetés.

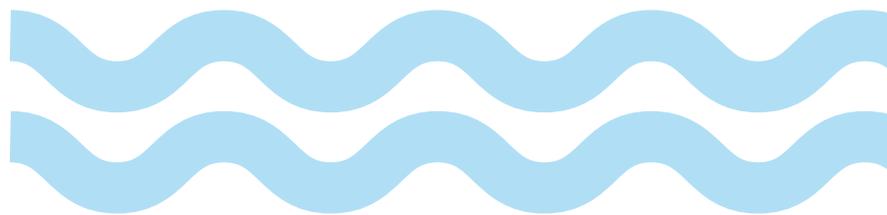


Le sous-projet 3 : la Meuse

Après avoir acté l'extension du périmètre du projet en fin d'année 2022, le bureau d'études a travaillé sur l'identification de potentielles zones de compensations volumétriques afin de respecter les conditions réglementaires imposées pour l'édification des digues de protection.

En parallèle, l'année 2023 a été marquée par l'installation de 36 piézomètres le long de la Meuse afin d'apprécier le fonctionnement des nappes alluviales. Cette surveillance se déroulera sur une année complète.

LE PROJET HEBMA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



Travaux

L'année 2023 a vu la finalisation des travaux lancés à Moncel-sur-Vair (VAI09) : le deuxième pont a été remplacé en veillant à enterrer le radier afin d'y reconstituer le lit de la rivière et à garantir la continuité écologique sous l'ouvrage d'art. Les plantations ont été réalisées le long de la rivière, au pied de la protection localisée. L'aménagement de la protection localisée d'Harchéchamp (VAI04) a été poursuivi par le terrassement de la zone laissée libre pour les fouilles archéologiques en 2022. Le seuil a été démoli en période d'étiage et le lit mineur recalibré à cet endroit. Il reste à aménager le linéaire du décaissement via des plantations et à créer un lit d'étiage. À Sionne, l'ancienne pisciculture inexploitée a été effacée pour reméandrer la Saône. Il s'agit de l'aménagement environnemental le plus ambitieux du projet HEBMA, salué par l'ensemble des parties prenantes. L'opération de repérage et d'enlèvement des éventuels vestiges de guerre a eu lieu à Vrécourt. Elle a permis le démarrage des travaux en octobre. Les intempéries et plusieurs pics de crues survenus à partir du mois de novembre ont malheureusement conduit à suspendre le chantier. Enfin, les travaux de la première des trois zones de surstockage ont été engagés à Levécourt. Les fondations et le pertuis ont été réalisés, ainsi qu'une première tranche de travaux pour aménager la zone humide compensatoire d'environ 30 ha.

Vue aérienne des travaux à Sionne



Travaux à Sionne



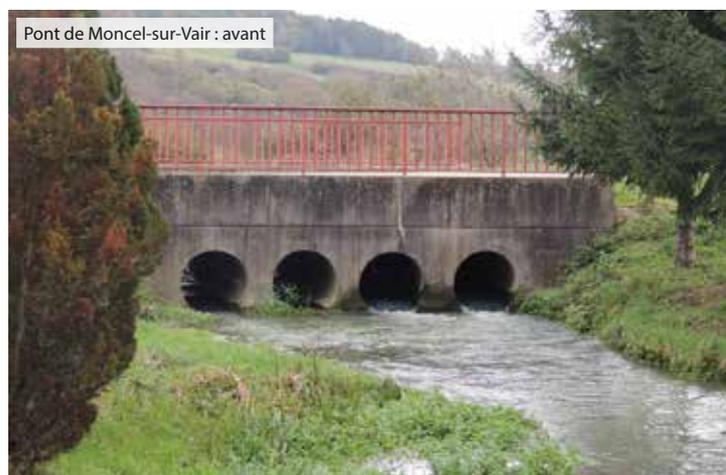
Vue aérienne des travaux à Harchéchamp



Communication

En début d'année, la dernière capsule vidéo « Vidéo n°5 : Le projet raconté par ses acteurs » a été réalisée et mise en ligne. L'EPAMA, l'association néocastrienne des victimes d'inondation (ANVI) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse retracent l'histoire du projet et répondent aux questions les plus fréquentes. Les 5 vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'EPAMA.

L'EPAMA s'est doté d'un drone. Il permet des prises de vue de l'avancement des travaux et de l'évolution des sites d'aménagement. L'altitude aide à se rendre compte de l'ampleur des travaux, ce que les photos prises depuis le sol ne permettent généralement pas. Les images sont d'ores et déjà utilisées lors des communications à destination des partenaires financiers, des services instructeurs et des différentes parties prenantes. A terme, elles pourront être utilisées pour des montages vidéo montrant l'état avant, pendant et après les travaux des différents sites d'aménagement.

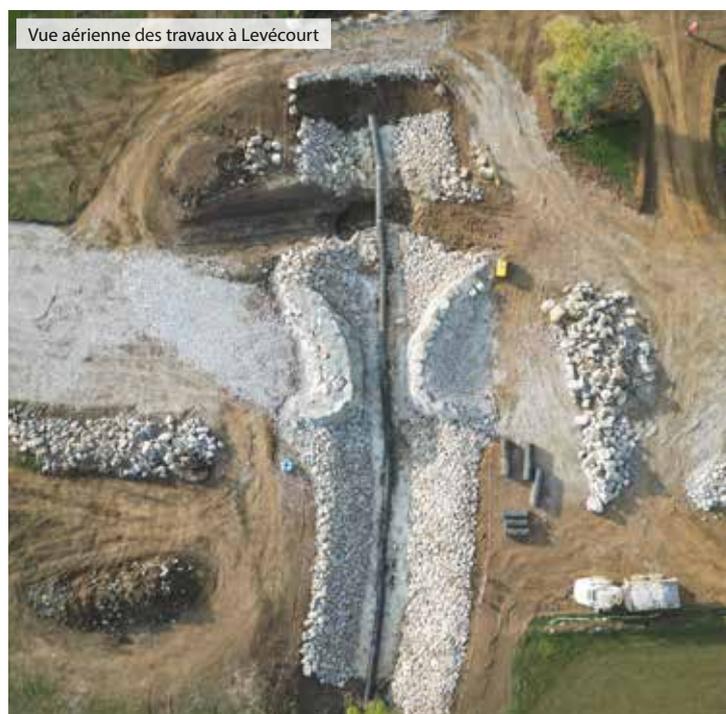


Concertation

Plusieurs réunions de propriétaires ont été organisées pour présenter les travaux prévus dans le projet et recueillir les autorisations nécessaires aux aménagements environnementaux, déclarés d'intérêt général. Le projet d'aménagement du seuil de Pompierre a été définitivement refusé par le propriétaire du moulin. Il ne sera donc pas réalisé.

Différents rendez-vous ont eu lieu avec les partenaires du projet pour leur faire visiter les chantiers. Des rencontres avec la Chambre d'Agriculture des Vosges et de la Haute-Marne ont été menées pour anticiper les travaux de l'été et fluidifier la communication avec les exploitants agricoles. Des réunions de travail avec la SAFER ont permis de gérer la réserve foncière et les échanges de terrains. Dans les cas litigieux, le juge de l'expropriation s'est rendu sur le terrain et nos avocats ont continué de nous épauler dans la défense du dossier devant les tribunaux.

Le montage du dossier de demande de subvention FEDER a été finalisé et un comité de financement a eu lieu en fin d'année pour un point d'étape après la période de chantier.



Moyens humains

Etant donné la charge de travail que représente le pilotage du projet HEBMA, il a été décidé de créer un poste d'assistant au chef de projet via le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA). Le poste a été pourvu le 2 mai pour une durée d'un an.

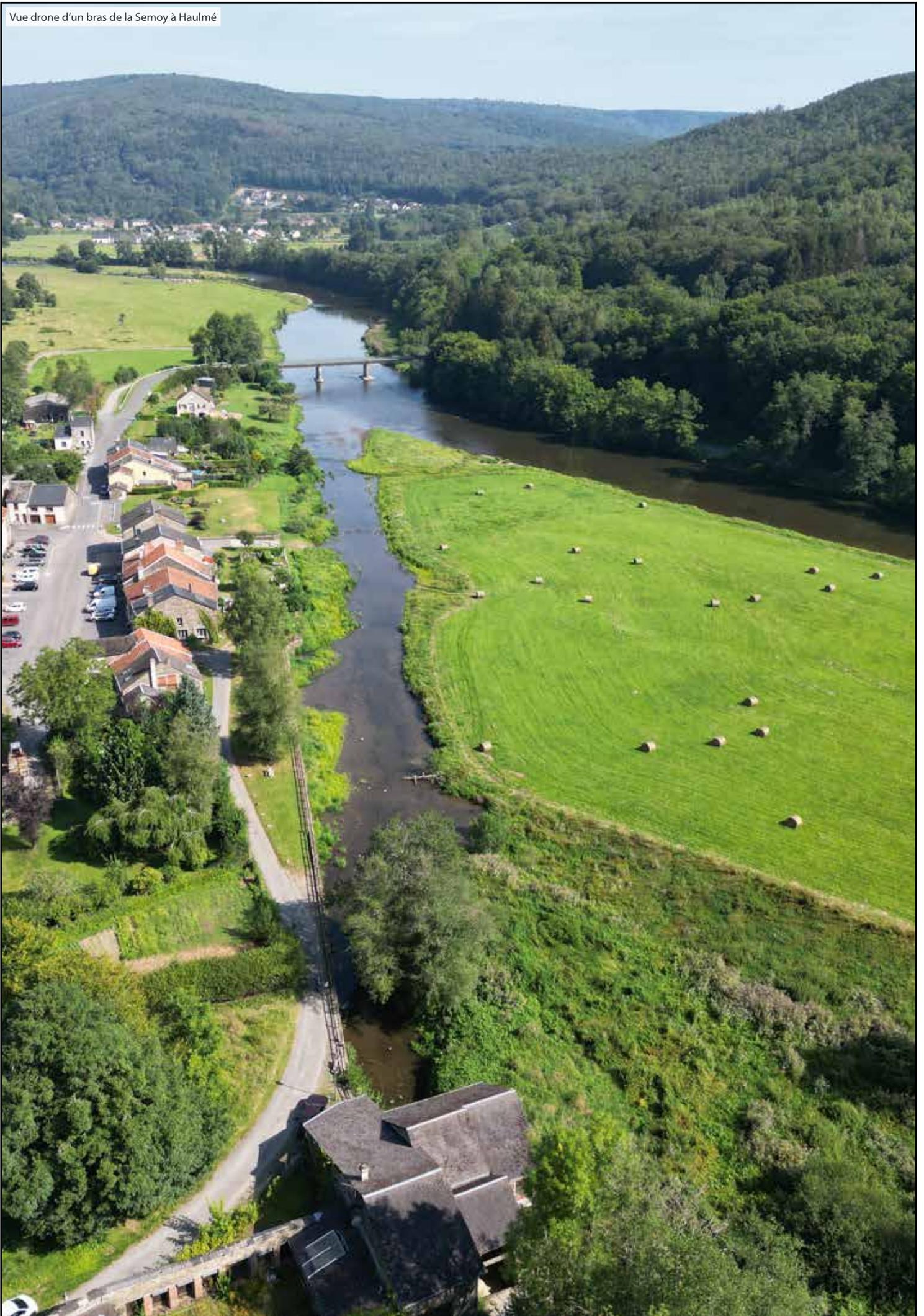
PROJET DE RESTAURATION DE LA SEMOY

Ce projet délégué à l'EPAMA par la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne rentrera en phase travaux en 2024. En 2023, plusieurs repérages sur le terrain ont été réalisés afin de finaliser l'ensemble des plans permettant le recrutement des futures entreprises de travaux.

Le 11 septembre, l'EPAMA a présenté le projet définitif aux élus de la commune des Hautes-Rivières, ainsi qu'au bureau d'études Dumay afin de faire coïncider le projet de l'EPAMA avec un projet communal sur une parcelle située au bord du ruisseau de Saint-Jean.

En parallèle, l'année 2023 a été consacrée en grande partie à la rédaction, au dépôt et à l'instruction réglementaire en vue d'obtenir les décisions favorables des services de l'Etat aux dossiers de déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Ces documents sont indispensables avant de réaliser des travaux en rivière, sur domaine privé notamment.





PROGRAMME GLOBALISÉ MEUSE AVAL

Cette étude préalable vise à obtenir une connaissance homogène sur les cours d'eau de la Meuse aval dans le nord des Ardennes. 38 cours d'eau sont concernés par cette étude et chacun d'entre eux bénéficiera, à terme, d'un programme d'actions visant la protection contre les inondations et/ou la restauration de leur potentiel écologique. Ce projet a été délégué à l'EPAMA par :

- La communauté d'agglomération Ardenne Métropole (CA AM),
- La communauté de communes des Crêtes Préardennaises (CC CP),
- La communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne (CC VPA),
- La communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (CC ARM).

L'étude est réalisée par un groupement de bureaux d'études : FLUVIALIS, SURFACE LIBRE et SCETCO. La réunion de lancement a eu lieu le 28 janvier 2022.

En 2023, ont été réalisés :

- L'analyse bibliographique ;
- La collecte d'informations auprès des partenaires ;
- Une importante campagne d'investigations de terrain (environ 400 km de cours d'eau ont été parcourus) ;
- L'actualisation des modèles existants (Meuse et certains affluents) ;
- Le recensement exhaustif des enjeux sur la Meuse ;
- Le diagnostic de vulnérabilité des communes riveraines de la Meuse pour les différents scénarii d'aléa et la quantification des dommages potentiels (40 indicateurs monétaires et non-monétaires sont pris en compte).

Ces travaux sont synthétisés sous forme de fiches d'état des lieux pour chaque cours d'eau. Une importante base de données a été créée ainsi que des atlas communaux représentant les enjeux humains, économiques et environnementaux soumis au risque inondation.



En juin 2023, le comité technique s'est réuni afin de prendre connaissance de l'état des lieux réalisé sur la Meuse et les affluents. Début juillet, ce sont les 4 collectivités gemapiennes qui ont été rencontrées successivement afin de restituer le travail réalisé jusqu'alors et définir les premières orientations d'aménagements à rechercher sur la Meuse et les affluents.

L'acquisition de données topographiques fines permettra au bureau d'études d'élaborer les futurs programmes d'actions. In fine, l'identification des enjeux et le diagnostic de vulnérabilité du territoire déjà réalisés permettront de déterminer la pertinence économique des aménagements qui seront proposés.



PROJET D'AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES ÉCOULEMENTS À CONTREXÉVILLE

Le projet « Aménagements de gestion des écoulements de Contrexéville » (dit AGECE) vise à protéger Contrexéville contre les inondations et à restaurer le Vair et le ruisseau de Suriauville en amont de Contrexéville. Ce projet a initialement été lancé par la Commune de Contrexéville. La maîtrise d'œuvre en a été confiée au cabinet SAFEGE.

En 2018, AGECE a été transféré, avec la compétence GEMAPI, à la communauté de communes Terre d'Eau, qui l'a délégué à l'EPAMA-EPTB Meuse.

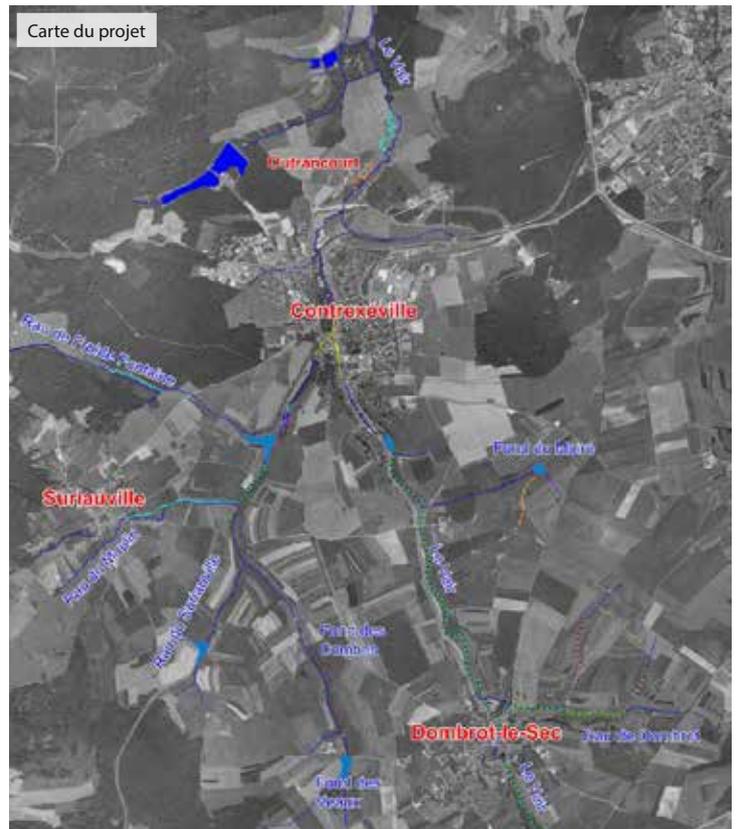
A la reprise du projet par l'EPAMA, un avenant n°01/2019 conclu avec le maître d'œuvre a d'abord permis d'acter l'état d'avancement du projet ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre restantes à réaliser à ce moment.

Le projet ayant connu une période d'arrêt, un avenant n°02/2020 a ensuite permis la mise à jour de la phase avant-projet (AVP), qui datait de 2013 et ce, afin notamment de tenir compte des évolutions réglementaires et des nouveaux éléments techniques disponibles.

Un certificat de projet, délivré par la DDT des Vosges en 2020, décrit les éléments attendus dans le dossier réglementaire.

Une part importante de ces éléments restant à réaliser, un avenant n°3 a été conclu en 2022 avec le maître d'œuvre et ce, pour fixer le travail à produire par celui-ci.

L'étude d'impact environnemental du projet, réalisée par le bureau d'études Biotope, a été finalisée et le rapport remis en octobre 2022 : Cette étude évalue l'impact du projet sur l'environnement ainsi que les mesures à mettre en place pour éviter, réduire puis compenser ces impacts.



Cette étude devra être complétée : en août 2023, des mesures d'imperméabilisation des zones d'expansion de crue créées dans le cadre du projet ont été sollicitées et ce, afin de préserver la nappe phréatique de toute pollution.

Une rencontre avec le maître d'œuvre, SAFEGE, ainsi qu'avec le prestataire chargé des études environnementales, BIOTOPE, a acté que le coût des aménagements, ainsi que leur impact environnemental, seront donc plus importants que prévu jusqu'ici. Des modifications devront donc ensuite être apportées au projet de demande d'autorisation réglementaire.

Enfin, en 2023, l'Institut national de recherche archéologique préventive, chargé de la réalisation des diagnostics archéologiques, a été saisi afin d'établir des conventions pour une intervention prévue début 2025.

PROJET D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS

Trois membres adhérents de l'EPAMA sont concernés par ce projet : les communautés de communes du Sammiellois, de l'Aire à l'Argonne et de Val de Meuse Voie Sacrée.

L'objectif du projet est de réaliser des travaux de restauration. Par exemple, recréer une ripisylve sur les cours d'eau qui en sont dépourvus, comme le ruisseau du Réhaut. La ripisylve, ou végétation des rives, a de nombreux rôles qui garantissent une bonne qualité de l'eau : ombrage, filtration de l'eau, caches à poissons, maintien des berges,... La solution est donc de replanter autour des rivières, des arbustes et des arbres en concertation avec les propriétaires / exploitants agricoles.

En 2023, l'EPAMA a donc continué la concertation avec les riverains concernés par le programme de restauration.

Linéaire du Réhaut dépourvu de végétation rivulaire



Ruisseau de la Source à Fresnes-au-Mont sur lequel il est prévu de recréer une ripisylve



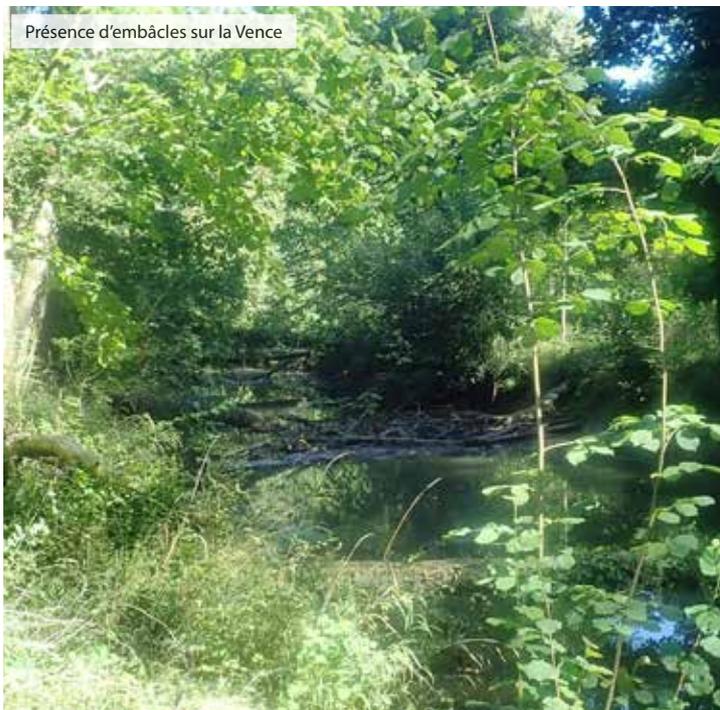
Autre secteur du ruisseau du Réhaut sans ripisylve

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DE LA VENCE

Un plan de gestion différenciée sur la Vence (gestion des embâcles et de la ripisylve) a été convenu en septembre 2020.

S'inscrivant dans le cadre d'une délégation de compétence GEMAPI (item numéro 2) entre la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et l'EPAMA, la convention signée porte sur une période de trois ans renouvelable.

Pour cette dernière campagne de cette convention avant son renouvellement, l'entreprise a enlevé de la Vence huit embâcles et a abattu à titre préventif deux arbres. Ces opérations ont eu lieu sur la commune de Poix-Terron, Guignicourt-sur-Vence, Yvernaumont, Saint-Pierre sur Vence et Boulzicourt, pour un total de 13 450€ HT.



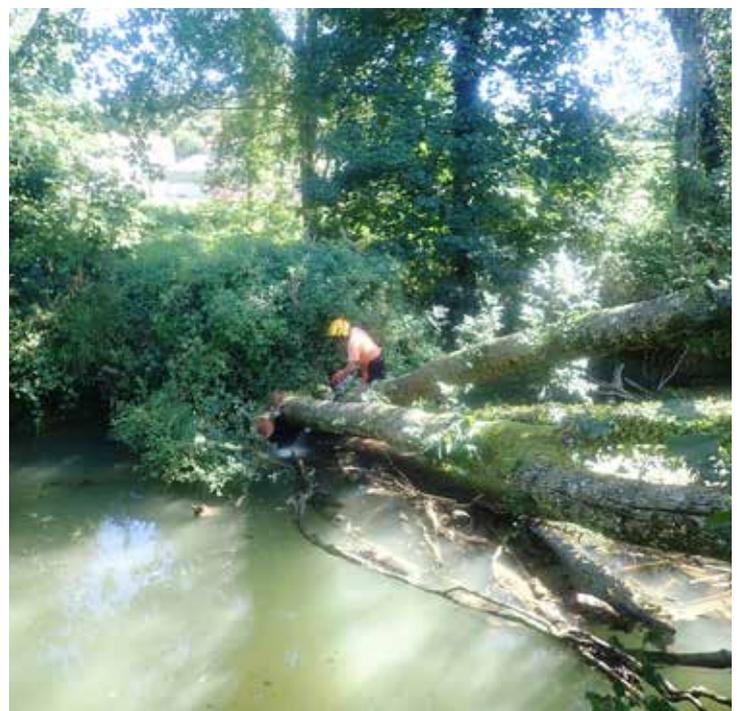
Présence d'embâcles sur la Vence



Evacuation des déchets verts

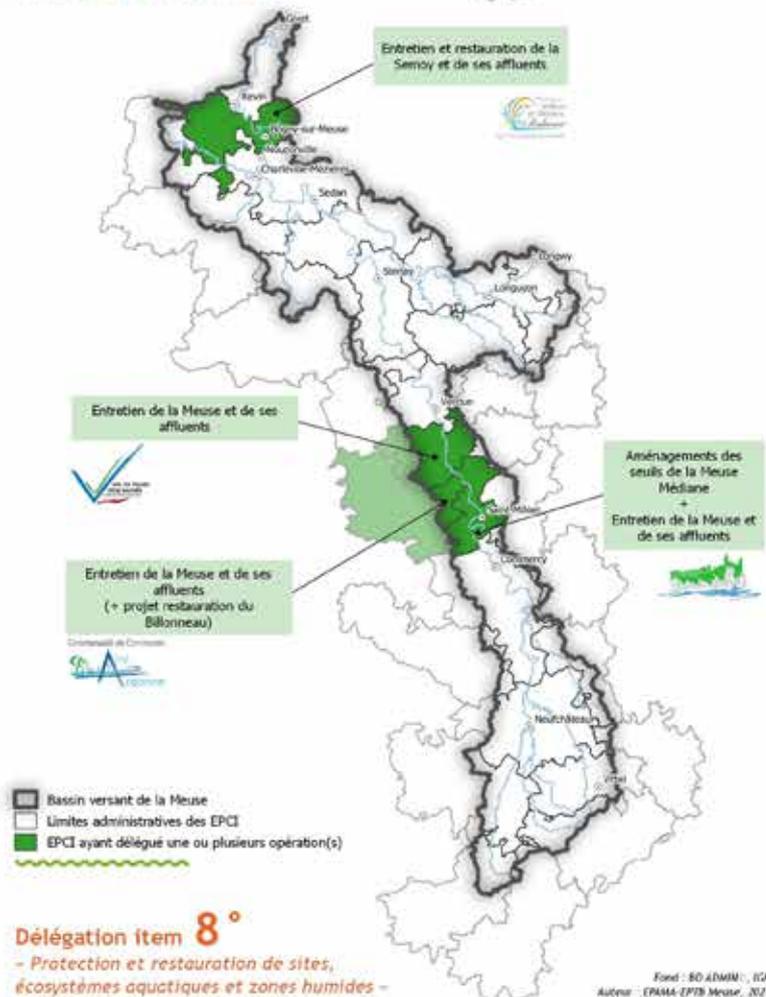
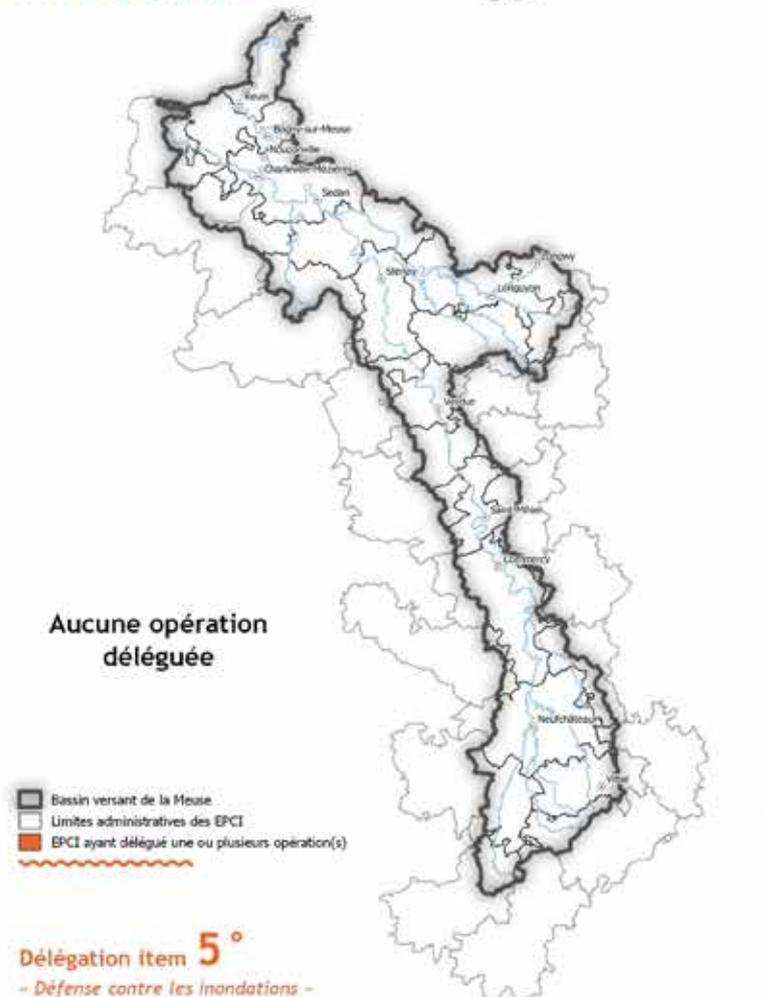
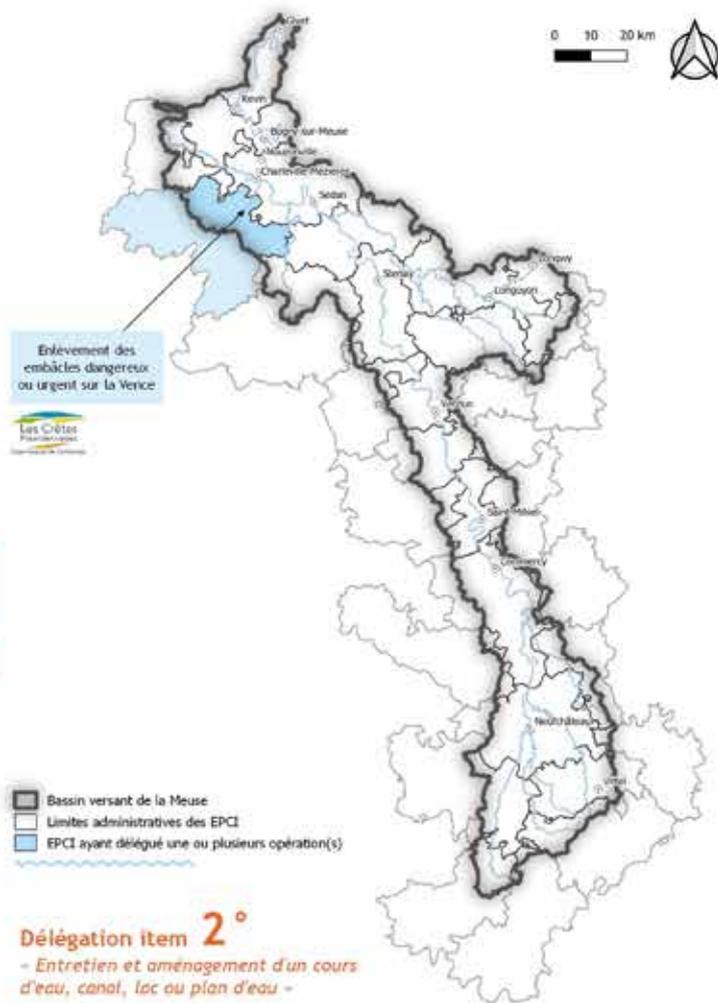
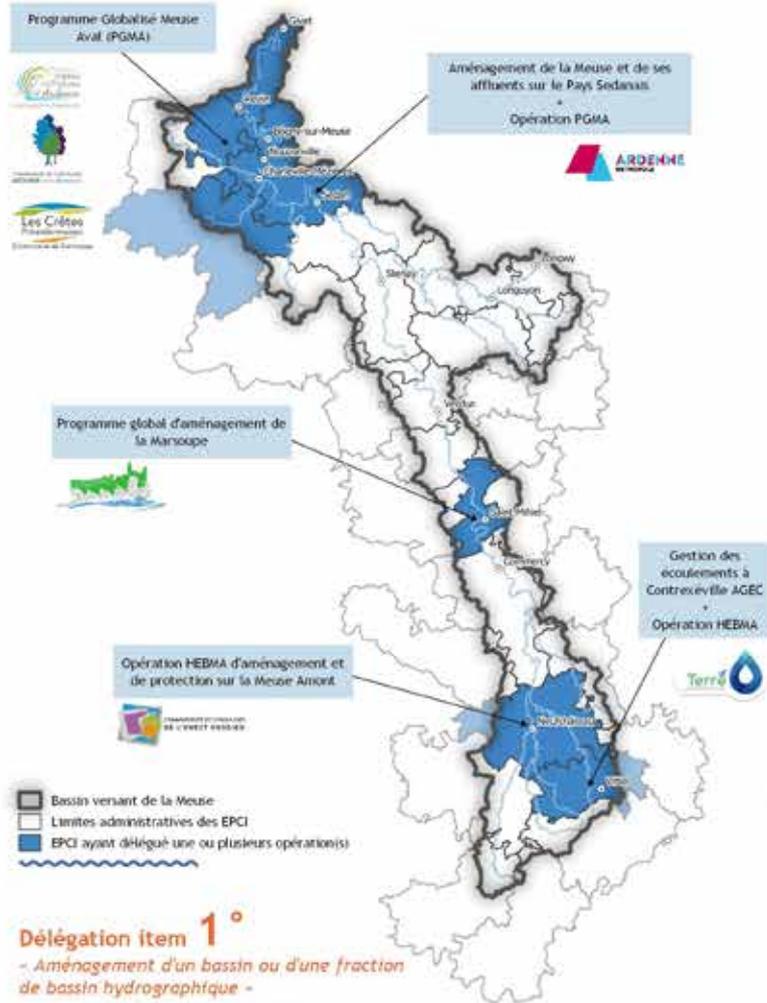


Sur les deux photos : tronçonnage des embâcles





Opérations déléguées dans le cadre de la compétence GEMAPI (L.2111-7 du Code de l'Environnement)



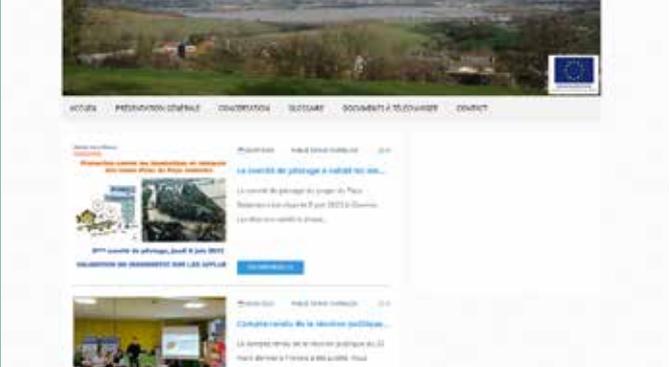
LES SITES WEB DE L'EPAMA



SITE INSTITUTIONNEL
www.epama.fr



GEOPORTAIL
geoportail.epama.fr



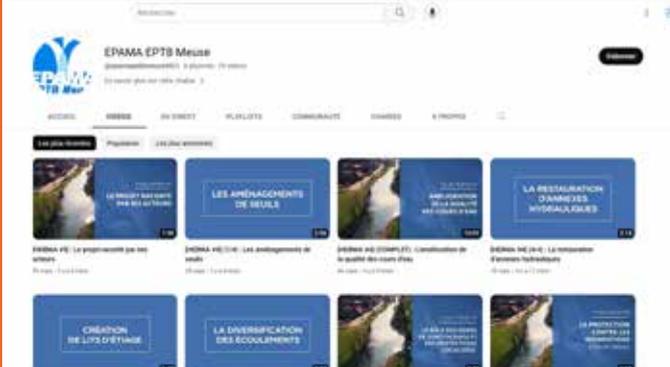
RIVIERES DU PAYS SEDANAIS
rivieres-pays-sedanais.over-blog.com



TRANSF'EAU
www.transfeau.com

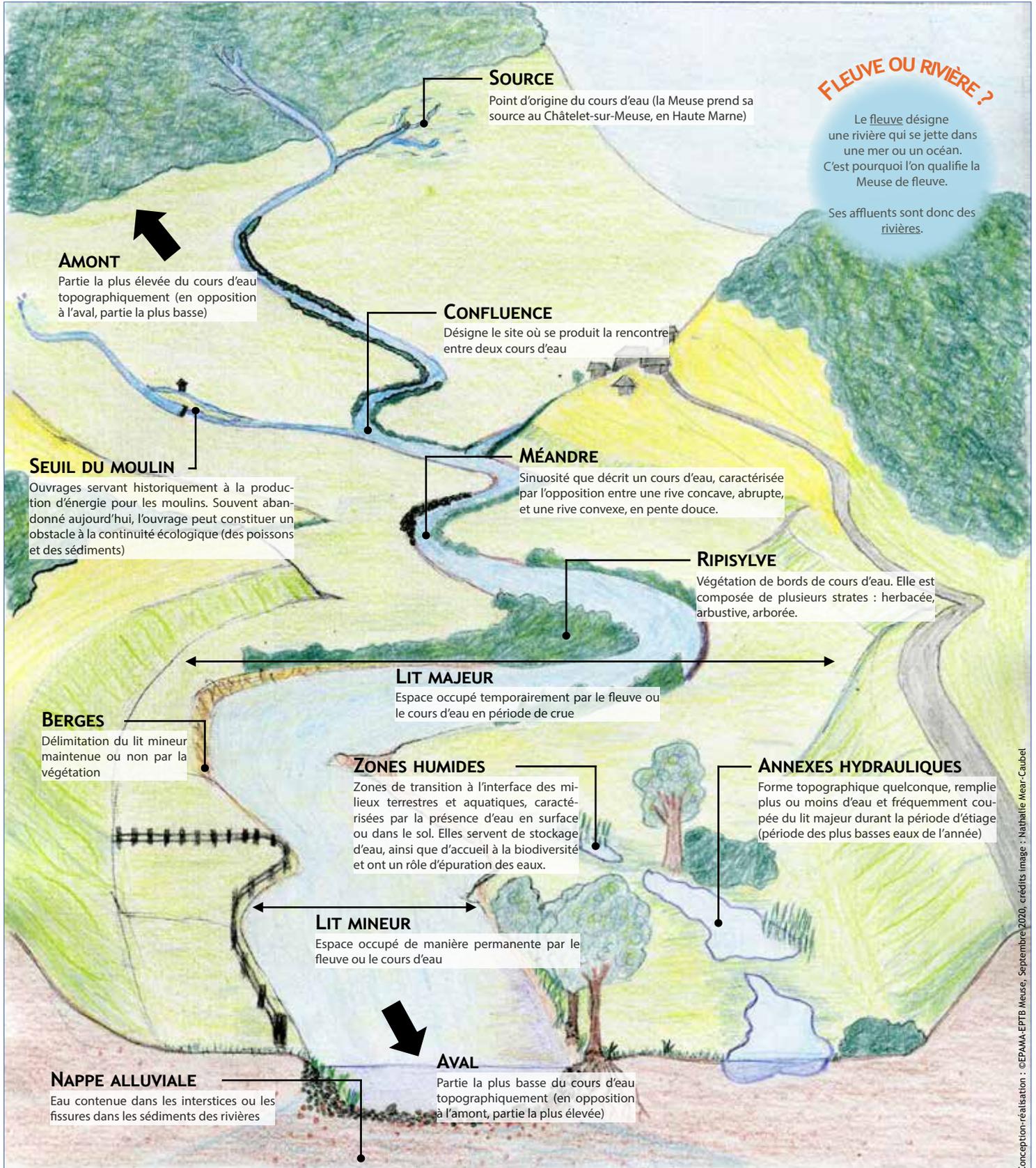


FACEBOOK
www.facebook.com/eptbmeuse



YOUTUBE
www.youtube.com/@epama-eptbmeuse

LE VOCABULAIRE ASSOCIÉ À UN COURS D'EAU ET SON BASSIN VERSANT



GLOSSAIRE



Bassin versant : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

Biodiversité : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

CIM : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

Crue centennale : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

Décaissement : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement en cas de crues.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

EPAGE : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

EPCI-FP : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

FDPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est une structure associative départementale ayant un caractère d'établissement d'utilité publique et qui a pour mission l'encadrement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques d'un département.

Gouvernance (de l'eau) : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

Grand cycle de l'eau : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

Laisse de crue : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

Modèle / modélisation hydraulique : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau et de sa vallée inondable.

Mosan : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

Pédologie : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

PPRi : Plan de prévention du risque inondation.

C'est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

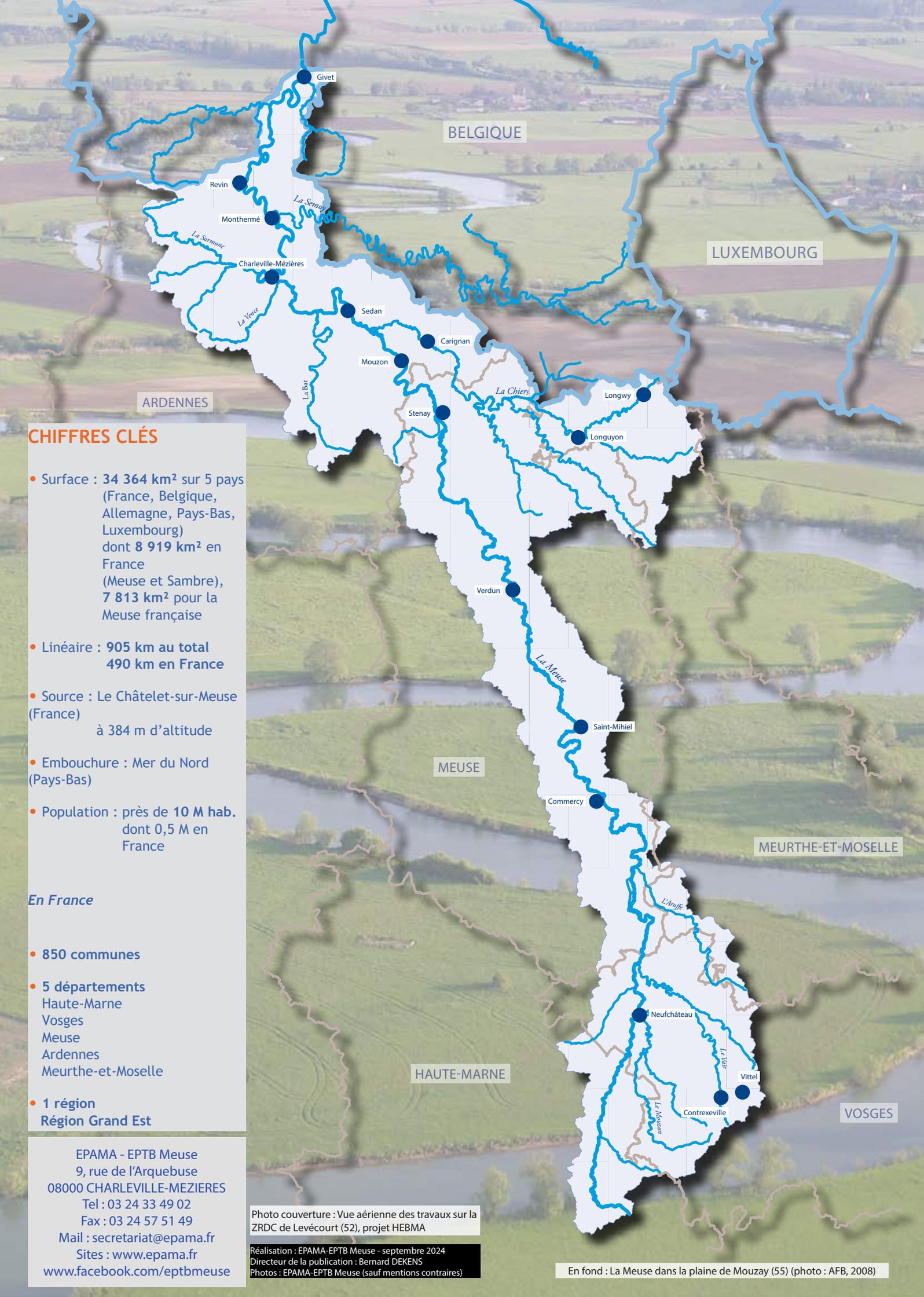
C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

TRI : Territoire à risques importants d'inondation.

Territoire constitué de communes entières où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

Zone de surstockage / ZRDC (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écarter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

Zone humide : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et de la biodiversité.



CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km² sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km² en France (Meuse et Sambre), 7 813 km² pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Le Châtelet-sur-Meuse (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

En France

- 850 communes
- 5 départements
Haute-Marne
Vosges
Meuse
Ardennes
Meurthe-et-Moselle
- 1 région
Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse
9, rue de l'Arquebuse
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03 24 33 49 02
Fax : 03 24 57 51 49
Mail : secretariat@epama.fr
Sites : www.epama.fr
www.facebook.com/eptbmeuse

Photo couverture : Vue aérienne des travaux sur la ZRDC de Levécourt (52), projet HEBMA

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - septembre 2024
Directeur de la publication : Bernard DEKENS
Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

En fond : La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : AFB, 2008)